

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-737 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur Grand-Mère

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à des travaux de réfection aux infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sur diverses rues du secteur Grand-Mère, dans le cadre de la phase 2 des travaux dans le quartier St-Louis.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 10 avril 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 17 avril 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe